

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 juin 2014**  
**Rapporteur :**  
**Madame Corine NICOLAS**

**N° 6 DDU 14.4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition auprès de madame Mazurais-Blaise  
Vieille route de Rosporden**

Dans le cadre de l'aménagement de la vieille route de Rosporden, il s'avère nécessaire d'acquérir une emprise de 14,5 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle cadastrée section ES numéro 231 appartenant à madame Françoise Mazurais Blaise.

Un prix de 25 €/m<sup>2</sup> a été proposé au propriétaire qui l'a accepté, correspondant à la valeur vénale des terrains en zone UAc dans ce secteur.

Les frais relatifs à ce transfert de propriété seront supportés par la ville de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser la ville de Quimper à acquérir cette emprise de 14,5 m<sup>2</sup> environ au prix de 25 €/m<sup>2</sup>;
- 2- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET